

CONCOURS

INTERNATIONAL

de Fables

Jusqu'au
12 MARS
2024

Illustration
et écriture

PLUS D'INFORMATIONS
Médiathèque Jean Macé
14, rue Jean de La Fontaine
02400 Château-Thierry
www.chateau-thierry.fr
Tél. 03 23 85 30 85



RÈGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL DE FABLES, ÉCRITURE ET ILLUSTRATION

Thème de l'année 2024 : "Rien ne sert de courir, il faut partir à point"

Article 1 : La Ville de Château-Thierry en partenariat avec l'Académie Charles Cros et la Fondation La Poste organise un concours d'écriture ou d'illustration de fables avec remise de prix. Ce concours est intitulé « Concours international de Fables, écriture & illustration ». Il est ouvert jusqu'au 15 mars 2024. La participation est internationale. Attention, les textes doivent impérativement être écrits en français.

Ce concours s'adresse aux publics scolaires et aux candidats libres. Quatre catégories composent le concours d'écriture : 9-11 ans / 12-15 ans / 16-18 ans / adultes.

Six catégories composent le concours d'illustration : 3-6 ans / 7-8 ans / 9-11 ans / 12-15 ans / 16-18 ans / adultes.

Article 2 - MODALITÉS DE PARTICIPATION : Cette opération est gratuite, et sans engagement.

Catégorie texte : L'auteur s'engage à produire une fable originale à partir de la morale "Rien ne sert de courir, il faut partir à point". La fable doit être inédite. Une seule participation est admise par personne (même nom et mêmes coordonnées). Les textes seront dactylographiés sur support papier au format A4 ou au format « pdf » numérique. La longueur des textes ne devra pas excéder 35 vers.

Catégorie illustration : L'auteur s'engage à produire une illustration à partir de la morale "Rien ne sert de courir, il faut partir à point". Le candidat est libre de réinterpréter cette célèbre morale. Les participants doivent envoyer l'illustration originale sur support papier au format A3.

Participation scolaire : Dans le cadre d'une participation scolaire, seules 5 créations individuelles ou 5 créations collectives peuvent être présentées par classe, sous la direction d'un enseignant référent.

Formulaire de participation : Le formulaire d'inscription (disponible sur le site de la ville de Château-Thierry et sur demande à :

claire.dubourg@ville-chateau-thierry.fr) doit être joint à la production proposée. Les informations doivent être lisibles et rédigées en lettres capitales. Tout formulaire incomplet ou illisible sera considéré comme nul. Au dos de chaque illustration et texte doit être collée l'étiquette informative (à découper sur le formulaire).

Article 3 – JURY ET REMISE DE PRIX : Le jury primera les lauréats par catégorie et par discipline, en tenant compte du respect des modalités de participation, de la qualité, de la sensibilité et l'originalité de l'œuvre. La simplicité du contenu ne peut être un critère défavorable pour nos plus jeunes candidats. Le jury tiendra compte de la syntaxe et de l'orthographe. La cérémonie de remise des prix accueillera les lauréats à Château-Thierry. Les dotations seront attribuées en main propre. Les lauréats ne pouvant se déplacer recevront une partie de leur lot.

Article 4 – LES PRIX : Les textes et illustrations seront publiés dans un recueil imprimé dont chaque lauréat se verra offrir un exemplaire. De nombreux lots culturels sont à gagner. Dans le cas d'une participation scolaire collective, un seul lot pour le groupe sera remis. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix pour une catégorie s'il estime qu'aucune illustration ou texte présenté ne répond aux critères. Un ou plusieurs prix spéciaux seront attribués pour la catégorie internationale.

Article 5 - INFORMATION DES GAGNANTS : Les participants seront en mesure de connaître le palmarès sur le site www.chateau-thierry.fr mi-avril 2024.

Article 6 - UTILISATION DES INFORMATIONS : La Ville de Château-Thierry se réserve éventuellement le droit d'utiliser les informations portées sur le formulaire d'inscription ainsi que les œuvres fournies à d'autres fins que ceux de ce concours. Conformément à l'article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Ils pourront informer à tout moment la Mairie de leur souhait de ne pas voir ces informations communiquées pour les documents non encore imprimés à la date de la demande. La Ville de Château-Thierry tiendra la liste complète de tous les gagnants à disposition de toute personne intéressée jusqu'au 31/12/2024.

Article 7 – CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES : La Ville se réserve le droit d'écourter, proroger ou annuler la présente opération si les circonstances devaient l'exiger. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Aucune illustration à caractère licencieux, pornographique, dégradant ou discriminatoire ne sera acceptée.

Article 8 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT : Le fait de participer à cette opération implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.



FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Les illustrations et textes, exclusivement au format papier ou numérique sont à envoyer avant le 12 mars 2024 par mail : claire.dubourg@ville-chateau-thierry.fr ou par courrier adressé à la Médiathèque Jean Macé - 14 rue Jean de La Fontaine - 02400 Château-Thierry. Ils peuvent également être déposés à l'accueil de la Médiathèque Jean Macé.

Informations à compléter en lettres capitales

Civilité : M. Mme

Catégories : 3-6 ans 7-8 ans 9-11 ans 12-15 ans 16-18 ans adulte
(Attention, les catégories 3-6 ans et 7-8 ans n'existent pas pour le concours écriture)

Préciser le titre de votre fable :

Si participation scolaire :

Nom de la structure scolaire :

Nom du professeur référent et de sa classe :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Code postal : Ville :

Mail :

Téléphone (obligatoire)



Etiquette à découper et coller au dos
du texte ou de l'illustration papier

Nom :
Prénom :
Ville :
Ecole :
Âge :

